

La lettre de la filière des étangs de la région Centre-Val de Loire

Numéro 4 - Décembre 2020/Janvier 2021

AU SOMMAIRE

Saison de pêche 2019 -
Retour sur une année
difficile

Le "coup de pouce
sécheresse" de la Région
Centre-Val de Loire

Formation sur le transport
de poissons vivants

Colloque "Etangs & Lacs" -
Nouveau report de date

Saison de pêche - saison des
reportages

Quelques mots sur la FAREc

EDITO



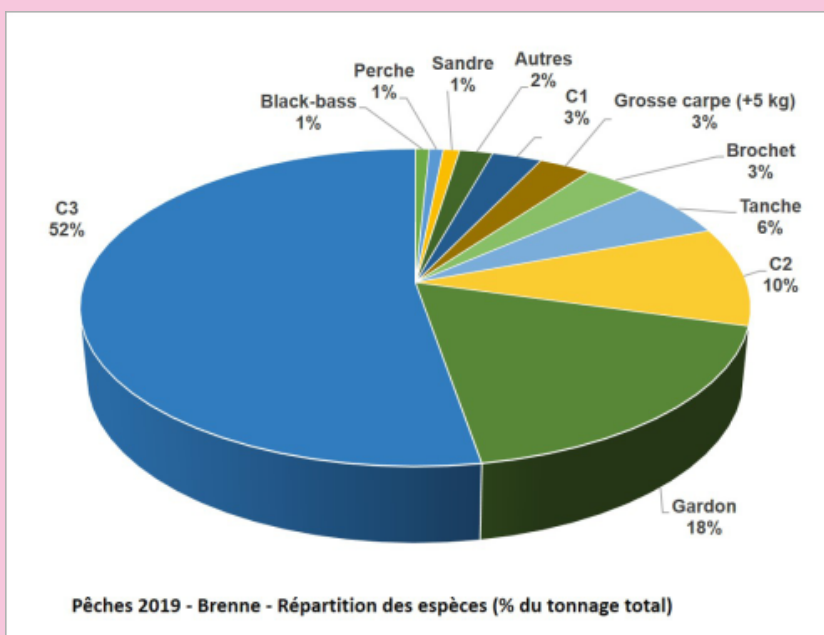
L'année 2020 se termine déjà et l'on peut dire qu'elle fut particulièrement contraignante avec ses deux périodes de confinement et notamment la seconde tombant en pleine période de pêche. Fort heureusement l'engagement et la réactivité des structures piscicoles qui, dès l'annonce du confinement, ont sollicité avec succès l'extension du régime dérogatoire à l'ensemble des personnes impliquées dans l'activité de pêche d'étang (y compris les bénévoles). Cela n'aurait pas pu se produire sans l'écoute et la compréhension des services de l'Etat, en particulier dans le département de l'Indre.

De même, une récente note de la Ministre de la Transition Ecologique, Madame Barbara Pompili, d'ailleurs venue en Brenne en 2016 à la rencontre des pisciculteurs, mentionne la pisciculture comme une activité agricole à part entière ce qui est en soi une véritable avancée. Une année 2020 également marquée par l'installation de jeunes en pisciculture mais aussi par une mobilisation des acteurs sur le CAP Pisciculture d'Etang et des projets d'investissements productifs accompagnés par la Région à hauteur d'environ 51 000 €. Des raisons d'espérer pour l'avenir.

En attendant, je vous souhaite une bonne fin d'année 2020 et surtout une bien meilleure année 2021!
CL

Saison de pêche 2019 - Retour sur une année difficile

Même si elle peut sembler déjà loin, chacun étant actuellement occupé avec les pêches de la saison en cours, la production piscicole en étang de l'année 2019 a été fortement impactée par les conditions climatiques exceptionnelles de l'été. La compilation des données issues des pêches d'étangs 2019 sur la zone Brenne permet de pleinement visualiser le phénomène.



Sur plus des 3000 étangs de la zone Brenne, seuls **488** ont été pêchés en 2019 pour une surface totale pêchée de **3600 hectares** environ. Le tonnage pêché est de **487 T**, contre environ 800 T pour une année "normale", soit une diminution moyenne sur la zone de près de 40%. La production moyenne est de l'ordre de 130 kg de poisson pêché à l'hectare, ce qui est légèrement inférieur aux valeurs des années précédentes (généralement entre 140 et 144 kg/hectare).

La répartition du poisson pêché lors de la saison 2019 est également impactée par les conditions climatiques avec une production de gardons très largement inférieure aux valeurs habituellement observées (18% du tonnage pêchés contre 27%). Les tonnages de brochets et tanches sont également

divisés par deux par rapport à une année "normale" (bien qu'en pisciculture d'étang, il soit assez compliqué de définir ce qu'est une année normale).

Des données plus complètes ainsi que sur les autres zones piscicoles (Sologne, Val de Loire) vous seront présentées lors de la prochaine réunion annuelle de la filière étang en région Centre-Val de Loire dont la date n'est pas encore arrêtée à ce jour mais qui devrait se tenir dans le premier semestre 2021.

Le "coup de pouce sécheresse" de la Région Centre-Val de Loire à la filière piscicole d'étang



Dès le début de l'année 2020, le Président du Comité de Filière avait alerté le Conseil Régional Centre-Val de Loire, de la situation critique dans laquelle se trouvait la pisciculture d'étang suite à l'importante sécheresse et la période de canicule de l'été 2019. Ce sujet a fait l'objet d'échanges sur le premiers semestre de l'année 2020 et a permis d'aboutir à la proposition d'une action exceptionnelle et limitée dans le temps dans le cadre du CAP Pisciculture qui vous a été communiqué en juillet 2020.

Cette action, appelée « coup de pouce sécheresse » s'adressait aux producteurs piscicoles et aux négociants de la région Centre-Val de Loire et mettait à disposition une enveloppe de 80 000 € qui pouvait être mobilisée sous forme de prime (de 500 ou de 1000 € selon les critères de volumes produits ou pêchés). Afin de solliciter cette demande de prime, les critères d'éligibilité étaient les suivants :

- Avoir un numéro de SIRET
- Justifier d'une baisse de production en 2019/2020 par rapport à 2018/2019
- Être Adhérent à la FAREC (qui, pour mémoire, est la structure porteuse du CAP Pisciculture d'étang)



Cette action sur décision du Comité de filière était mobilisable du 7 juillet 2020 jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou au plus tard au 31 août 2020.

Le financement de cette action a été réalisé par la réorientation d'une partie du budget du CAP Pisciculture. Cela signifie que le choix a été fait de mobiliser une partie du financement d'autres actions afin que cette action, qui semblait prioritaire au regard du contexte exceptionnel que traversait la filière, puisse être proposée aux acteurs du terrain.

SEPB et Calamités Agricoles

Il est également intéressant de signaler la démarche menée par le Syndicat des Exploitants Piscicoles de Brenne avec les services de l'Etat du département de l'Indre sur le même sujet. Dix-sept dossiers ont ainsi pu être déposés au titre de la mesure des calamités agricoles. Quinze ont été acceptés pour un montant total d'aides de 245 000 €.

De plus, la Région avait accepté d'abonder l'enveloppe dédiée à cette action à hauteur du même montant lors de sa commission permanente début juillet 2020.

Le bilan est cependant malheureusement en demi-teinte. Vingt-six dossiers ont été déposés soit une mobilisation d'environ 30% de l'enveloppe seulement. En dépit d'une forte prévalence de dossiers soumis pour la zone Brenne, il est important de souligner que les autres zones piscicoles de la région ont également sollicité cette aide. Il sera utile de tirer les conclusions de cette semi-réussite car au regard du temps passé et de la mobilisation des élus et de l'animatrice pour proposer cette aide, l'engagement minimaliste des acteurs de la filière à la solliciter laisse perplexe. De plus, les fonds avancés par la Région sur cette action exceptionnelle sont définitivement perdus pour la filière car ils ne peuvent être réaffectés à une autre action.

Une formation pour le transport de poissons vivants

La FAGE (Filière Aquacole du Grand Est) organisera un stage qualifiant pour le transport de poisson vivant les 26 et 27 janvier 2021 à la pisciculture PIERRU dans l'Aisne (02). Cette formation coûte 650 € TTC par stagiaire pour le stage complet soit 10 heures de formation.

Le bulletin d'inscription peut-être obtenu en cliquant **ICI** ou en contactant Yannick JOUAN au 09 75 74 15 58 ou par mail : flacyj@wanadoo.fr

Colloque Etangs & Lacs - Nouveau report de date

Décidemment la CoVid 19 aura largement impacté la tenue du colloque « Étangs et lacs : compréhension, gestion et valorisation des paysages limniques » organisé par l'Association des Géographes Limnologues (GéoLimno), l'Association des Géographes Doctorants d'Orléans (A.G.D.O.), et le Laboratoire CEDETE de l'Université d'Orléans. Après un premier report à l'automne 2020, ce colloque aura finalement lieu du **10 au 12 mai 2021**.

Pour plus d'information et vous inscrire, n'hésitez pas à suivre **ce lien**.

Saison des pêches, saison des reportages !



Un certain nombre de journalistes de chaînes nationales se sont succédés en Brenne ces derniers temps afin de réaliser

des reportages sur la tradition séculaire de la pêche d'étang. Ces images toujours très prisées par le grand public permettent également de le sensibiliser à cette activité bien spécifique mais intrinsèquement liée à la vie de nombreux territoires ruraux en France.



Un premier reportage diffusé dans le journal de TF1 présenté par Jean-Pierre Pernaud nous emmène à

Méobecq en compagnie de la Pisciculture Couturier. Un autre, diffusé dans le journal de 12h45 de M6 nous fait participer à la pêche d'un étang à Mézières-en-Brenne en compagnie de Sabine et d'Arnaud Danel et de la Pisciculture Lebossé.

Ces deux reportages peuvent être visionnés en cliquant sur les images.

Une émission de BIP TV dédiée à la Brenne

Une série de reportages tournés en Brenne à l'occasion de la sortie du film de Nicolas van Ingen et de Patrick Luneau "Attention fragile, les étangs de Brenne" permet également d'aborder le thème de la pisciculture. Sans vouloir stigmatiser la profession, les auteurs du film pointent néanmoins la production piscicole et ses pratiques comme étant le facteur majeur impactant la biodiversité, et notamment la végétation de moins en moins présente sur les étangs de la zone.

Un point de vue à écouter mais qu'il est important de nuancer au regard de certains éléments factuels dont l'un, et non des moindres, est la forte déprise piscicole que connaît la zone depuis maintenant une vingtaine d'années.

De plus, l'action sur la végétation, d'indésirables que sont les ragondins et les rats musqués, par ailleurs bien documentée, et dont les populations explosent en Brenne, n'est également pas évoquée dans ce film. Pas plus que ne l'est l'impact potentiel de la multiplication des cygnes, grands consommateurs de végétaux, de plus en plus nombreux sur la zone.



La seconde partie du reportage évoque le Cap Filière et présente le témoignage d'acteurs locaux de la pisciculture.

Le reportage peut être visionné en cliquant sur l'image ci-dessus.

La FAREC : la fédération régionale pour le développement de la filière piscicole en région Centre-Val de Loire

Créée en 2012, la Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC) est une association loi 1901 qui a pour vocation de contribuer au développement des activités piscicoles et aquacoles en région Centre-Val de Loire. Elle œuvre afin de pérenniser l'aquaculture durable traditionnelle et de favoriser le développement d'une aquaculture nouvelle et responsable.

Basée dans l'Indre (36), plus précisément à Mézières-en-Brenne, au cœur de l'une des zones piscicoles majeures de la Région Centre-Val de Loire, la FAREC fédère une cinquantaine d'adhérents : transformateurs, professionnels de la pêche, éclosionnerie, producteurs-exploitants, syndicats de propriétaires et gestionnaires d'étangs tels le SEVL (Syndicat des Étangs du Val de Loire) ou encore le SEPB (Syndicat des Exploitants Piscicoles de la Brenne) eux-mêmes représentant au total plus de 200 acteurs présents sur l'ensemble de la région.

Depuis 2013, la FAREC est porteuse d'un poste d'animation lui permettant de mener à bien des actions de dynamisation de la filière piscicole et d'études avec l'appui de financeurs tels la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle a notamment mis en œuvre, entre 2013 et 2018, un panel d'actions (professionnalisation des acteurs, renforcement de la cohésion de filière et mise en avant de la filière et de ses productions) dans le cadre d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), spécifique à la zone Brenne. Depuis 2020, elle est en charge de la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions d'une durée de 4 ans, cette fois régional, intitulé CAP Pisciculture d'étang qui a vocation à soutenir et à développer la filière.

Envie d'adhérer? Vous trouverez le bulletin d'adhésion 2021 à télécharger via le site de poissons du Centre en cliquant [ICI](#).